


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 25 mars 2024

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 36	Date convocation : 19/03/2024
Pouvoirs de vote : 5	Date d'affichage : 19/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Bourran, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°022-2024 – GEMAPI
Demande de subventions pour la mise en œuvre d'un réseau de surveillance du système d'endiguement de la confluence Lot/Garonne

Acte rendu exécutoire

après le dépôt en

Préfecture : 05 AVR. 2024

Publication : 05 AVR. 2024

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X			Arrivée à 18h30-Délibération 033-2024		
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain			X	Pouvoir à C. GIRARDI		
	BIDET Valérie					X	
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X			Arrivée à 18h05-Délibération 033-2024		
DAMAZAN	MASSET Michel					X	
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine			X	Pouvoir à S. ROSSATO		
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe			X	Pouvoir à J. ARMAND		
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					

MONHEURT	ARMAND José	X				
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X			Départ à 18h30-Pouvoir à C. LAFOUGERE	
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale			X	Pouvoir à J. LARROY	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne			X	Pouvoir à CASTELL Francis	
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X				
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
Soit, pour cette séance :			38	5		3

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

Délibération n°022-2024 – GEMAPI

Demande de subventions pour la mise en œuvre d'un réseau de surveillance du système d'endiguement de la confluence Lot/Garonne

Acte rendu exécutoire

après le dépôt en
Préfecture : 05 AVR. 2024
Publication : 05 AVR. 2024

Exposé des motifs :

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lot anime un dispositif dénommé Plan d'Actions Prévention Inondations (PAPI) permettant à l'ensemble des structures de bassin de bénéficier de subventions pour la réalisation des opérations inscrites dans ledit PAPI.

La Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas est maître d'ouvrage de l'action n°223 intitulée « mise en œuvre d'un réseau de surveillance du système d'endiguement de la confluence Lot/Garonne ». Cette action a vocation à mettre en place des systèmes de lecture et de surveillance des hauteurs d'eau, afin d'harmoniser la gestion de crise des communes et de la communauté de communes, dans le cadre de son système d'endiguement :

- Sur le tronçon Pélagat Sautegrue (Lot) : la pose d'une échelle de crue.
- Sous le pont d'Aiguillon/Saint Léger (Garonne) : la rénovation de l'échelle de crue et l'installation d'un capteur débit-hauteur.
- Sous le pont de Port-Sainte-Marie/Saint Laurent (Garonne) : l'installation d'un capteur débit-hauteur et le remplacement à moyen terme de l'échelle après la rénovation de la route départementale.

Le cout prévisionnel global des travaux s'élève à 45 000€ TTC. Le projet est éligible à des aides de l'Etat et de la Région.

~~~~~

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas et notamment la compétence obligatoire concernant la « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°07-2023, quant au périmètre d'étude pour le dossier du système d'endiguement,

**Considérant** la nécessité d'arbitrer sur le montant alloué pour l'installation de systèmes de lecture et de surveillance des hauteurs d'eau sur le périmètre du système d'endiguement, à savoir les communes de Port-Sainte-Marie, Aiguillon et Nicole, pour bénéficier des subventions allouées par le PAPI du Lot ;

**Considérant** que les actions inscrites au PAPI du Lot doivent être déposée en 2024, pour être validée en Comité de Pilotage ;

**Considérant** un démarrage de l'action au cours de l'année 2025 ;

### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

42 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

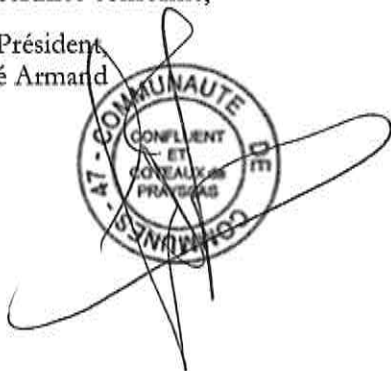
1. **Adopte** le projet de mise en œuvre d'un réseau de surveillance et de prévision des crues et des inondations pour un montant total de 45 000€ TTC ;
2. **Adopte** le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses                                          | HT              | TTC            | Recettes                           | Part % | Montant (€ HT)  |
|---------------------------------------------------|-----------------|----------------|------------------------------------|--------|-----------------|
| Etudes avant-projet                               | 6 667 €         | 8 000 €        | Autofinancement                    | 20     | 7 500           |
| Travaux mises en place<br>Echelles limnométriques | 20 833 €        | 25 000 €       | Etat – Fonds Barnier<br>(ou FPRNM) | 50     | 18 750          |
| Tarage                                            | 8 333 €         | 10 000 €       | Région Nouvelle<br>Aquitaine       | 20     | 7 500           |
| Maitrise d'œuvre                                  | 1 667 €         | 2 000 €        | Fonds Vert                         | 10     | 3 750           |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>37 500 €</b> | <b>45 000€</b> | <b>TOTAL</b>                       | 100 %  | <b>37 500 €</b> |

3. **Décide de solliciter** les financeurs sur la base du plan de financement établi pour une réalisation en 2025 ;
4. **Autorise** le Président à signer toutes demandes de subventions supplémentaires, en lien avec l'action proposée ;
5. **Charge** Monsieur le Président de toutes les formalités permettant l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président  
José Armand



La secrétaire de séance,  
Nathalie Buger

